



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/314

Opération 08104511 - Attribution d'une subvention d'investissement de 250 000 euros au Centre social Mermoz, sis 1 rue Joseph Chalier (8e arrondissement) pour l'aménagement d'un nouvel équipement géré par le centre social, livré en janvier 2021, situé 147 avenue Général Frère - Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/314 - OPERATION 08104511 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 250 000 EUROS AU CENTRE SOCIAL MERMOZ, SIS 1 RUE JOSEPH CHALIER (8E ARRONDISSEMENT) POUR L'AMENAGEMENT D'UN NOUVEL EQUIPEMENT GERE PAR LE CENTRE SOCIAL, LIVRE EN JANVIER 2021, SITUE 147 AVENUE GENERAL FRERE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE CORRESPONDANTE (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend notamment le projet « centre social Langlet-Santy : réimplantation ».

Par délibération n° 2020/262 du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagements Solidarité jeunesse 2015-2020 » n° 2015-2, programme 00001.

Dans le cadre de la phase opérationnelle du renouvellement urbain de Langlet-Santy, a été décidée la relocalisation de l'actuel centre social, souffrant d'une situation d'enclavement et de locaux inadaptés, dans un nouvel équipement en cours de construction sur l'avenue Général Frère. Le centre social de Mermoz assurera la gestion de ce nouvel équipement afin de mettre en œuvre et développer un projet social agréé par la Caisse d'allocations familiales (Caf) du Rhône et répondant aux enjeux du territoire.

Cette relocalisation du centre social s'inscrit dans la perspective pour la Ville de Lyon :

- d'accompagner le renouvellement urbain et anticiper l'arrivée de nouveaux habitants ;
- de renforcer sensiblement l'offre de services de proximité dans un secteur très prioritaire au regard des besoins sociaux, inscrit d'ailleurs dans la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville ;
- de développer et d'améliorer le fonctionnement des équipements existants.

Par délibération n° 2018/4109, le Conseil municipal a approuvé le lancement des travaux de construction du centre social Langlet-Santy (opération n° 08104511), pour un montant de 8 080 000 TTC qui comprend notamment :

- un accueil de loisirs de 48 places pour des enfants de 3 à 12 ans ;
- un établissement d'accueil du jeune enfant de 30 berceaux (environ 300 m²) ;
- deux salles polyvalentes (150 m² en rez-de-chaussée et 110 m² en R+1) ;
- diverses salles d'activités (pour les activités ALSH 3/12 ans, jeunes, familles, seniors, vie associative locale etc.) ;
- des bureaux et locaux administratifs ;
- environ 500 m² d'espaces extérieurs dont 210 m² clos pour la crèche.

Pour aménager cet équipement, dont la livraison est prévue en janvier 2021, le centre social sollicite une subvention d'investissement de 250 000 € auprès de la Ville de Lyon et nous soumet un plan de financement de 270 362 €.

Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 250 000 € à l'association gestionnaire du centre social Mermoz, futur gestionnaire également de ce nouvel équipement, afin de répondre à ce besoin.

Les conditions et modalités de versement de cette subvention sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2020/262 du 19 novembre 2020 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'investissement de 250 000 € est allouée à l'Association pour la gestion du Centre Social de Mermoz, sise 1 rue Joseph Chalier à Lyon (8^e arrondissement) pour l'aménagement du nouveau Centre social, situé 141 avenue Général Frère.
- 2- La convention d'application d'investissement susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Centre Social Mermoz, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluri annuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00001, AP n° 2015-2, opération 08104511 et sera imputée sur la nature 20421, fonction 422 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel, susceptible de variations, compte-tenu des aléas pouvant survenir :

– 2020 : 250 000 euros.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET